

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 04 - Avril 2012
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 2 avril 2012**

COMMISSION PERMANENTE DU 2 AVRIL 2012

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 2 AVRIL 2012**, à **14 H 13**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et THOMAS Rachel, MM. BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, JACQUIN Olivier, KLEIN Mathieu, LAURENCY Jean-Pierre, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. ARIES Christian, BAUMANN Pierre, HARMAND Alde, LOCTIN Jean et Mme TALLOTE Josiane, excusés

RAPPORT N° 1 - ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions telles que décrites dans le corps de ce rapport et précise que ces sommes pourront être prélevées sur la ligne budgétaire P442 657.4/58.
- autorise le président du conseil général ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants s'y rapportant.

RAPPORT N° 2 - HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES. RÉATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE À LA FONDATION VINCENT DE PAUL POUR LA RESTRUCTURATION DE L'EHPAD POINCARÉ À BOUXIÈRES-AUX-DAMES. - -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'annuler la subvention de 1 200 000 € attribuée lors de la séance de la commission permanente du 7 septembre 2009 et d'attribuer une subvention de 600 000 € à la Fondation Vincent de Paul, pour la réalisation des travaux de restructuration de l'EHPAD Poincaré à Bouxières-aux-Dames.
- prend acte qu'une actualisation de l'Autorisation de Programme correspondante sera proposée à la prochaine session.
- décide de fixer au 31 décembre 2016 la date de fin de validité de cette subvention et précise que ce délai est impératif et ne pourra pas être prorogé.
- décide que la subvention sera versée en une seule fois, au cours de la dernière année de travaux, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.
- approuve la convention de moyens ci-jointe, à conclure avec la Fondation Vincent de Paul et autorise le président du conseil général à la signer.

**RAPPORT N° 3 - CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENTALE
RELATIVE À L'AIDE À DOMICILE DES FAMILLES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la convention départementale tripartite relative à l'aide au domicile des familles,
- et autorise le président à signer la convention.

**RAPPORT N° 4 - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT. -
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011, BUDGET ET BARÈME 2012.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- confirme la contribution financière du conseil général au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 3 220 000 €, imputée au chapitre 65 article 65561 sous-fonction 58.
- approuve les budget et barème 2012 proposés.

**RAPPORT N° 5 - PARTICIPATION À L'UTILISATION DES
INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES PAR LES COLLÈGES
PUBLICS DE MEURTHE-ET-MOSELLE. COMPLÉMENTS.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au collège de la Craffe à Nancy le montant de la subvention complémentaire définie dans le présent rapport,
- autorise son président à verser la somme correspondante directement à l'établissement,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 3444 Opération 002.

RAPPORT N° 6 - FORFAIT D'EXTERNAT COLLÈGES PRIVÉS - PART PERSONNEL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les contributions selon le détail présenté dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges privés les sommes correspondantes,
- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur le programme P344 opération O004.

RAPPORT N° 7 - DOTATIONS FINANCIÈRES POUR L'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les dotations financières pour l'équipement en matériel et mobilier des services de restauration scolaire, détaillées dans le présent rapport ;
- décide d'attribuer les dotations financières dans le cadre du programme « Nutrition et Collèges », détaillées dans le présent rapport ;
- approuve les nouvelles modalités de liquidation des dotations financières ;
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P344, O009.
- décide d'autoriser monsieur le Principal du collège d'Homécourt à réaffecter le reliquat de subvention de matériel de demi pension tel que mentionné dans ce rapport.

RAPPORT N° 8 - CITOYENNETÉ ET INTÉGRATION - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SUR PROJETS AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2012 aux associations mentionnées ci-dessus,
- approuve la convention à passer avec le CRIL 54 et le département et autorise le vice-président à la signer au nom du département

Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au programme 321, opération O001.

RAPPORT N° 9 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - 4 500 € pour les actions « Cités Débrouillardes » des Petits Débrouillardes,
 - 5 500 € pour le projet d'étude action sur les jeunes en milieu rural de la Fédération Départementale Familles Rurales,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

RAPPORT N° 10 - AIDES INDIVIDUELLES AUX BAFA ET BAFA

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

- 140 € à AJLOR Cocktail évasion - Metz	2 bourses d'aide au BAFA à 70€
- 350 € à Ceméa – Lunéville	5 bourses d'aide au BAFA à 70€
- 70 € à FRAFR – Jarville	1 bourse d'aide au BAFA à 70€
- 1 330 € à Les Francas - Nancy	19 bourses d'aide au BAFA à 70€
- 70 € à Léo Lagrange - St Dié	1 bourse d'aide au BAFA à 70€
- 140 € à URFOLOR - Metz	2 bourses d'aide au BAFA/BAFD à 70€
- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019.

RAPPORT N° 11 - EXPÉRIMENTATIONS JEUNESSE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention suivante :
- 4 500 € pour l'action « rencontre de mobilisation des compétences et des savoir-faire » à la Ligue de l'Enseignement-FOL 54,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 027 Expérimentations jeunesse.

RAPPORT N° 12 - INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES DE LORRAINE DE MADEMOISELLE SOPHIE BOSSU, ARCHITECTE DPLG - RENOUELEMENT DE COTISATION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le renouvellement de l'inscription de mademoiselle Sophie BOSSU à l'ordre des architectes de Lorraine,
- autorise le versement de la cotisation 2012 au centre national de l'ordre des architectes,
- et précise que les frais afférents seront imputés sur les crédits du programme 541, opération 001.

RAPPORT N° 13 - APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN - PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, DURABLE ET PARTENARIAT INSTITUTIONNEL AVEC LE MUTHUKULAM BLOCK PANCHAYAT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de :
 - 2 500 € à l'Association ANKIRIHIRY Village Nature
 - 3 000 € à l'Association Initiatives Solidarité Sénégal
 - 3 000 € à l'Association Une Oasis, Une Ecole
 - 2 000 € à l'Association Main dans la main pour le Bénin

- précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574195, codification fonctionnelle 04, « coopération internationale – appui aux acteurs de terrain ».

- approuve le protocole de coopération avec le Muthukulam Block Panchayat portant sur la réalisation du projet intitulé « Accompagnement d'initiatives communautaires génératrices de revenus et d'emplois au travers d'activités visant à la « conversion » du patrimoine naturel et l'accès à l'eau potable »

- approuve la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle, la communauté de communes du pays de l'Orne, la communauté de communes de Moselle et Madon et l'association AREED portant sur la réalisation du projet intitulé « Accompagnement d'initiatives communautaires génératrices de revenus et d'emplois au travers d'activités visant à la « conversion » du patrimoine naturel et l'accès à l'eau potable »

- approuve la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association AREED portant sur la gestion technique et financière du projet intitulé « Accompagnement d'initiatives communautaires génératrices de revenus et d'emplois au travers d'activités visant à la « conversion » du patrimoine naturel et l'accès à l'eau potable »

- autorise le Vice-président à signer le protocole de coopération et les conventions de partenariat mentionnées ainsi que tous les documents s'y rapportant

- précise que les subventions de l'agence de l'eau Rhin Meuse et du Ministère des affaires étrangères et européennes seront inscrites en recette lors de la prochaine session départementale, dans le budget du Programme Echange et coopération internationale P371O001 P371E02 1061 - 74718.048 FR -Autres participations de l'Etat ;

- et précise que les crédits mentionnés dans la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association AREED seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574195, codification fonctionnelle 04, « coopération internationale – appui aux acteurs de terrain » du budget Echange et coopération internationale.

RAPPORT N° 14 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 15 - AIDES AUX MANIFESTATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires 56 600 euros, sont disponibles au budget P 364 O008.

RAPPORT N° 16 - AIDE AUX ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires soit 650 euros, sont disponibles au budget P364 Opération 003.

RAPPORT N° 17 - AGENCE CULTURELLE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- donne un accord de principe à l'attribution d'une aide départemental globale de 504 000 € à l'Agence Culturelle de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2012 se décomposant comme suit :
 - * 473 000 € au titre du fonctionnement général
 - * 31 000 € au titre de l'insertion (faisant l'objet d'un rapport spécifique à la présente commission permanente)
- attribue une subvention de 360 000 € au titre du présent rapport, s'ajoutant à l'acompte déjà accordé le 5 mars dernier
- approuve la convention à passer avec l'Agence Culturelle de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son président à signer cette convention au nom du département,
- précise que la somme de 360 000 € sera prélevée sur l'imputation budgétaire P332, opération 003.

Lors du vote correspondant, il est précisé que M. MINELLA ne participe pas au vote.

RAPPORT N° 18 - MUSIQUES ACTUELLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de reconduire la subvention de 5 000 € attribuée en 2011 à l'association Des Bruits De Casseroles,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 332 O010 – musiques actuelles

RAPPORT N° 19 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION " CULTURE ET DÉPARTEMENTS "

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à l'association « Culture et départements » pour une cotisation annuelle d'un montant de 500 €,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire P 333, opération O 001.

RAPPORT N° 20 - SCÈNES ET TERRITOIRES EN LORRAINE - SALAIRE DE L'ANIMATEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'association « Scènes et territoires en Lorraine » une subvention de 32 000 €, correspondant à 80 % du coût du poste de l'animateur départemental pour l'année 2012,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 333, O 002.

RAPPORT N° 21 - CONSERVATION AUDIOVISUELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au titre de l'année 2012 une subvention 10 000 € au Centre Image Lorraine pour le fonctionnement de la structure
- précise que cette somme sera prélevée sur le programme P333 Opération O010 – Audiovisuel

RAPPORT N° 22 - SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au titre de l'année 2012 pour l'ensemble de leurs activités les subventions suivantes :
 - * 5 000 € à l'association « Surface Sensible »
 - * 4 000 € à la compagnie « la Bande Passante »
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 333 - Opération O011 – arts plastiques

RAPPORT N° 23 - CENTRES ET ASSOCIATIONS CULTURELS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions aux centres et associations culturels selon les propositions du rapport
- approuve les conventions correspondantes
- autorise son président à signer ces documents au nom du département
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 333 Opération O017.

RAPPORT N° 24 - ADHÉSION DU DÉPARTEMENT AU CLUB DES UTILISATEURS D'ORPHÉE (CUTO)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide l'adhésion du département au Club des Utilisateurs d'Orphée (CUTO),
- désigne Mme Anne THOMAS-BEDEL comme membre du CUTO,
- et autorise le paiement de la cotisation annuelle, d'un montant de 200 €, sur le programme 334, opération 005, chapitre 011, article 6281, sous fonction 313.

RAPPORT N° 25 - OPÉRATION "CHANT CHORAL EN COLLÈGE"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'association Festival International de Chant Choral une subvention d'un montant de 13 265 € (s'ajoutant à l'acompte de 10 000€ déjà versé en 2011)
- approuve la convention correspondante et autorise son président à signer ce document au nom du département
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346 – opération O006 - éducation artistique

RAPPORT N° 26 - CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DE LUNÉVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte de verser une somme de 5 7249,28 € HT soit 6 876,14 € TTC à la société Lorraine Repro pour mettre fin au contrat de maintenance du photocopieur souscrit par le CIO de Lunéville,
- autorise son président à signer le protocole ci-joint,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme P 381, opération O038.

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 27 - INSERTION PAR LA CULTURE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions suivantes au titre de l'appui à l'insertion pour la culture :
 - 20 000 € au Théâtre de la Manufacture,
 - 30 000 € à l'association « Action culturelle du Val de Lorraine »,
 - 31 000 € à l'Agence culturelle de Meurthe-et-Moselle,
- approuve les conventions financières à passer avec le Théâtre de la Manufacture et l'association « Action culturelle du Val de Lorraine », la subvention attribuée à l'AC2M étant déjà intégrée dans la convention de partenariat globale passée entre le département et l'association,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 414, O 014.

RAPPORT N° 28 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ COUTOT-ROEHRIG POUR LA NUMÉRISATION DE RECENSEMENT DE POPULATION DE MEURTHE-ET-MOSELLE : AVENANT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer l'avenant n°1 modifiant la convention de partenariat de 2004 passée avec la société Coutot-Roehrig pour la numérisation et la réutilisation des listes nominatives communales de recensement de population conservées aux archives départementales (1872-1968).

RAPPORT N° 29 - DISPOSITIF PARTICULIER POUR LES DEMANDES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DES PROGRAMMES 2009-2010 ARRIVÉES HORS DÉLAI

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- - Ce rapport est retiré et remplacé par le rapport 65.

**RAPPORT N° 30 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2011**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et précise que les subventions correspondantes seront prélevées sur l'autorisation de programme n° 729 – programme P211 enveloppe E01 opération O001- AP2009-2011: dotation communale d'investissement.

**RAPPORT N° 31 - DOTATION DE SOLIDARITÉ - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS 2011**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au-dit rapport,
- décide d'annuler la subvention concernée,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'autorisation de programme. n° 728 – programme P213 enveloppe E01 opération O001- AP2009-2011 : dotation de solidarité.

**RAPPORT N° 32 - DOTATION DE SOLIDARITÉ 2012 - ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O005 (territoire Terres de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 33 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2011

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et précise que les subventions correspondantes seront prélevées sur :
 - l'A.P. n° 773 :- Programme P221 enveloppe E01 opérations O003 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O006 (territoire de Longwy), O007 (part départementale) - DAPRO investissement.
 - l'aide à l'équipement sportif : Programme P363 enveloppe E05 opération O009.

RAPPORT N° 34 - PROGRAMME 231- AMÉNAGEMENT FONCIER

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie la proposition contenue dans le tableau figurant audit rapport et attribue aux communes et associations foncières intéressées les subventions correspondantes.
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires pour :
 - * les communes : 9659-204142.74 ;
 - * l'association foncière : 9655-20421.74.

RAPPORT N° 35 - DÉCISION DE POURSUIVRE LA PROCÉDURE EN VUE D'ORDONNER L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE OCHEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- de poursuivre la procédure en vue d'ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de OCHEY et de solliciter M. le Préfet afin qu'il fixe les prescriptions

RAPPORT N° 36 - APRÈS-MINES CPER - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie la proposition contenue dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer à la collectivité intéressée la subvention correspondante à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 THEM Après mines CPER – Programme P241 enveloppe E04 opération O007 (territoire de Briey).

RAPPORT N° 37 - HAUTS DÉBITS - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'AVICCA ANNÉE 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le département de Meurthe-et-Moselle à renouveler son adhésion à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel pour l'année 2012,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire chapitre 011 article 6281 « Concours divers » du budget annexe Réseau Départemental Haut Débit.

RAPPORT N° 38 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer avec les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :
 - LAY SAINT REMY RD 400
 - MOYEN RD 150
 - OCHEY RD 78
- conformément aux projets annexés dans le présent rapport,

et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

RAPPORT N° 39 - RD 50B - COMMUNE DE PULLIGNY - CESSIION DE DÉLAISSÉS À LA COMMUNE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de la cession à la commune de deux emprises tirées de la section D l'une pour 1247 m² et l'autre pour 1240 m², ainsi qu'une de 1200m² tirée de la section E dans le cadre de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

- charge son président à signer au nom et pour le compte du Département l'acte authentique de cession.

RAPPORT N° 40 - ACQUISITIONS FONCIÈRES - RÉGULARISATION FRANCE DOMAINE - RD 40 LOISY - RD 90A VELAINÉ-EN-HAYE - RD 904/974 THUILLEY-AUX-GROSEILLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Accepte la cession à titre gratuit des parcelles mentionnées dans le présent rapport,
- Autorise son président à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes correspondants,
- Et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 41 - RD 109 - CRION - ELARGISSEMENT D'EMPRISE - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition des emprises désignées dans le présent rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci,
- décide que le transfert de propriété se fera par un acte notarié,
- autorise son président à signer au nom et pour le compte du Conseil Général les actes correspondants,
- décide que les frais d'acquisition seront prélevés sur l'imputation budgétaire Programme 272, Opération 2, Nature Analytique 162-2151.621, Chapitre 21, Article 2151, Sous fonction 621,
- et décide le classement des dites emprises dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 42 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT - 2009-2011 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au présent rapport et attribue aux collectivités les subventions correspondantes,
- décide d'attribuer aux collectivités les subventions correspondantes à prélever sur : P256O004 - AP2009/11 Assainissement (738) - P256E03 - AP2009-2011: contrats d'assainissement

RAPPORT N° 43 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT - 2012-2014 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au présent rapport et attribue aux collectivités les subventions correspondantes
- décide d'attribuer à la collectivité les subventions correspondantes à prélever sur : P256 – AP 2012-2014 - P256E010 – AP 2012-2014 : contrat d'assainissement

RAPPORT N° 44 - CONVENTION 2012 CONSEIL GÉNÉRAL - CAPEMM

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de fonctionnement de 962 000 € au Capemm, crédits disponibles sur le programme 112, opération 002,

- approuve la convention 2012 et autorise le président à la signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, il est précisé que M. BOLMONT ne participe pas au vote et que le groupe UDC déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 45 - DÉLÉGATION DE SERVICE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE À PÔLE EMPLOI DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le présent rapport,
- d'approuver la convention de délégation de service à Pôle emploi pour la mise en œuvre des contrats uniques d'insertion en Meurthe-et-Moselle telle que définie dans le présent rapport,
- d'autoriser son Président à signer, en son nom, la dite convention.

RAPPORT N° 46 - CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2012 ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE À L'EMPLOYEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le présent rapport et le projet de convention tels que rédigés,
- d'autoriser le président du conseil général à signer en son nom la dite convention,
- d'accorder à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) une enveloppe de crédits d'intervention d'un montant de 2 906 644 € au titre de l'année 2012,
- de verser une avance de 968 881 € à l'ASP (soit un tiers de l'enveloppe totale) pour le versement de l'aide départementale aux employeurs signataires de CUI, dès signature de la convention. Cette avance sera suivie d'appels de fonds et des justificatifs correspondants. Ces crédits seront inscrits au chapitre 017 article 6565 sous fonction 564,
- et de verser à l'ASP le montant des frais relatifs à la gestion des contrats, sur présentation de factures et de leurs justificatifs et dans la limite de 23 400 €. Ces crédits seront inscrits au chapitre 017 article 6565 sous fonction 564.

RAPPORT N° 47 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 48 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et les éventuels avenants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 – article 6568.564.

RAPPORT N° 49 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 50 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et les éventuels avenants,
- d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 – article 6568.564.

RAPPORT N° 51 - PRIME À L'INSERTION PAR LA CRÉATION D'ENTREPRISES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une prime forfaitaire de 1 000 € aux porteurs de projet figurant dans le tableau joint au présent rapport,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 414, opération 014.

Lors du vote correspondant, il est précisé que le groupe UDC déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 52 - ACTIONS D'INSERTION - CONTRIBUTION À L'EFFORT D'INSERTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer la somme de 13 324,80 € dont un acompte en 2012 d'un montant de 7 994,90 € au chapitre 017 article 6568 sous fonction 568 (dans le cadre de la mobilisation des politiques publiques envers DISAS Enfance et Famille),
- d'imputer la somme de 10 086 € au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564,
- et d'imputer la somme de 233 338,23 € dont un acompte de 38 889,70 € à chacune des trois structures ADLIS, INES et FR SERVICES au chapitre 017 article 6188 sous fonction 568 (dans le cadre de la mobilisation des politiques publiques envers DIRDEVE Stratégies et projets de développement touristique).

RAPPORT N° 53 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions, dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement supérieur, conforme au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 151, O006.

RAPPORT N° 54 - PRÊT DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ÉTUDES ET À L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le prêt du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau ci-dessus,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

RAPPORT N° 55 - BOURSE DÉPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- et précise que le crédit correspondant sera prélevé sur le financement P153, opération O002.

RAPPORT N° 56 - PRIME À L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES DIPLÔMÉS PAR LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la prime à l'ancrage territorial comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O005,
- approuve la convention à passer avec le bénéficiaire et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 57 - CONVENTION 2012 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME (ADT) -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le président à signer la convention 2012 entre le département et le comité départemental du tourisme de Meurthe-et-Moselle figurant au présent rapport,
- autorise le versement au comité départemental du tourisme de 492 000 € pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2012,
- précise que ces crédits seront pris sur la ligne programme P 144 – Opération O002 – subvention aux acteurs touristiques.

RAPPORT N° 58 - RÉALISATION D'UN CHANTIER ÉCOLE SUR LA COLLINE DE SION-VAUDÉMONT AU BÉNÉFICE D'ÉLÈVES DE 5ÈME SEGPA

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le président du conseil général à signer la convention ci-dessus relative à la mise en œuvre d'un chantier école sur le site départemental de Sion en collaboration avec le collège de Dommartemont;
- autorise le site départemental de Sion à prendre en charge les déjeuners des équipes du chantier école pour un montant de 400€.

RAPPORT N° 59 - MEURTHE-ET-MOSELLE FOOTBALL (MMFA). SUBVENTION 2012.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000,00 € à Meurthe-et-Moselle Football Association,
- et décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 17.500 € pour l'organisation de la Coupe de France des Conseils Généraux,
- autorise son président à signer cette convention au nom du département,
- et précise que cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire chapitre 65, article 657401, sous-fonction 0202.

RAPPORT N° 60 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES BIENS IMMOBILIERS DU PARC DÉPARTEMENTAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert à titre gratuit en pleine propriété des biens immobiliers sur les sites de Tomblaine 69, rue de la Grande Haie, cadastré AC 48 et 49 pour une superficie totale de 18194 m² et Briey 2, avenue Clémenceau, cadastré AL 2, 3 et 4 pour une superficie totale de 5 531 m² composant le parc départemental,
- autorise à solliciter auprès de l'Etat le transfert en pleine propriété des biens immobiliers des sites de Tomblaine et Briey,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 61 - MANDATS DE VENTE : ANCIENNE GENDARMERIE DE GERBÉVILLER

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise la conclusion des mandats de vente sans exclusivité au profit des agences COLLIN IMMOBILIER 9, rue Carnot à Lunéville et de l'agence BERTRAND IMMOBILIER 11 bis, rue Carnot à Lunéville et portant sur l'ancienne gendarmerie 1, route de Rémenoville à Gerbéviller pour 3 mois renouvelables à compter de la date de signature sans excéder une année,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 62 - LEGS COLLINET DE LA SALLE - DÉPENSES ET RECETTES 2011 - ETAT PRÉVISIONNEL ANNÉE 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'état des dépenses d'un montant de 47 264.56 euros et des recettes d'un montant de 97 153.21 euros correspondant au bilan de l'exercice 2011 du legs Collinet de la Salle,

- approuve l'état prévisionnel des travaux présentés par l'O.N.F. en 2012 d'un montant de 69 460 euros hors taxes soit 17 365 euros hors taxes pour la part départementale,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 63 - COLLÈGE ROBERT GÉANT À VÉZELISE - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le transfert de propriété des parcelles cadastrées à Vézelize, section ZE n° 99, 234, 235, 237, 238 et 239, propriétés du SSPIV et 261, 264, en totalité 265 et 267 en partie, propriétés de la commune de Vézelize, constitutives de l'emprise foncière du collège Robert Géant à Vézelize, au département, dans le cadre de l'article L 213-6 du code de l'éducation, ainsi que décrit dans le présent rapport ;

- et autorise son président :

- à signer le document correspondant au nom du département ;
- à réaliser les écritures comptables d'ordre non budgétaires ;
- à accepter en apport en pleine propriété (article 193) la valeur du collège antérieurement mis à disposition pour 810 606.31€ avec imputation à l'article 21312 Bâtiments scolaires en pleine propriété ;
- à accepter en apport complémentaire en pleine propriété (article 193) les terrains d'assiette pour une valeur de 44 511.08€, un bâtiment annexe pour une valeur de 328 627.05€ ainsi que le réseau de voirie pour 39 633.09€.

RAPPORT N° 64 - CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le don d'ordinateurs selon les propositions du rapporteur.
- et autorise le vice-président à signer la convention avec chaque école ou association.

RAPPORT N° 65 - DISPOSITIF PARTICULIER POUR LES DEMANDES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DES PROGRAMMES 2009-2010 ARRIVÉES HORS DÉLAI - ANNULE ET REMPLACE RAPPORT N° 29

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Ce rapport est retiré du rôle.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 25.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le
LUNDI 14 MAI 2012, à 14 h 00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET